

1

9/1/2009 930

91

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU SUD-KIVU
ASSEMBLEE PROVINCIALE
BUREAU PERMANENT
BUKAVU



Bukavu, le

**RECOMMANDATION N° 09/200 PLENIERE /ASPRO / SK DU
07/10/2009 PORTANT AVIS CONFORME DE L'ASSEMBLEE
PROVINCIALE DU SU-KIVU SUR LES AGGLOMERATIONS A ERIGER EN
VILLES ET EN COMMUNES DANS LA PROVINCE DU SUD-KIVU.**

L'Assemblée provinciale du Sud-Kivu, réunie en plénière ce 07/10/2009 sous la présidence l' honorable Emile BALEKE KADUDU, président de l'Assemblée provinciale du Sud-Kivu ; a examiné les propositions du gouvernement provincial du Sud-Kivu lui transmises par la lettre n° CAB.MIN/IJR-ASPRO/222/2009 du 18/09/2009 traitant de la cartographie des agglomérations à ériger en villes et communes en province du Sud-Kivu ;

Conformément aux dispositions des articles 6 et 46 de la loi N° 08/016 du 17 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les provinces ;

A pris, conformément à l'article 9 de son ROI, cette recommandation sous forme d'avis conforme tel que stipulé aux articles (6 et 46) ci-haut cités, à adresser au Ministre de la République ayant en charge les affaires intérieures ;

L'Assemblée provinciale donne avis favorables à l'érection en villes et en communes les agglomérations ci-après :

m

A. VILLES :

- En territoire d'Uvira

1. Ville d'UVIRA, avec 3communes urbaines :

- KALUNDU
- MULONGWE
- KILIBA.

- En territoire de Fizi

2. ville de BARAKA, 3 communes urbaines :

- KALUNDJA
- BARAKA
- KATANGA

- En territoire de Mwenga

3. ville de KAMITUGA, avec 2 communes urbaines :

- BALIGI
- BUSSE

- En territoire de Shabunda

4. ville de SHABUNDA, avec 3 communes urbaines :

- LUPIMBI
- KIZIKIBI
- NYALUBWE

B .COMMUNES

1. Dans le Territoire d'UVIRA :

- Commune de SANGE
- Commune de NYAMUGALI -LUBERIZI
- Commune de LUVUNGI

2. Dans le Territoire de FIZI :

- Commune de SWIMA
- Commune de FIZI
- Commune de LULIMBA-MISIS.

3. Dans le Territoire de KABARE :

- Commune de KAVUMU.

1. Dans le Territoire de WALUNGU :

- Commune de NYANGEZI
- Commune de KAMANYOLA

2. Dans le Territoire KALEHE :

- Commune de MINOVA
- Commune de NYABIBWE
- Commune de HOMBO SUD
- Commune de BULAMBIKA

6. Dans le Territoire d'IDJWI :

- Commune de BUGARULA

7. Dans le Territoire de MWENGA :

- Commune d'ITOMBWE

8. Dans le Territoire de SHABUNDA :

- Commune de LULINGU
- Commune de MATILI
- Commune de KATSHUNGU
- Commune de KIGULUBE
- Commune de MAPIMO
- Commune d'ITULA
- Commune de PENEKUSU
- Commune de MATALA
- Commune de MULUNGU.

Dans la Ville DE BUKAVU

- Commune de KASHA
- Commune de PANZI

NB. Certains chefs - lieux des territoires, d'office communes au terme de la loi précitée, sont en même temps chef - lieux des chefferies. Il s'agit de : KALEHE, WALUNGU, KABARE et MWENGA.

Fait à Bukavu, le 07/10/2009

LE RAPPORTEUR,

Hon. Gilbert NGONGO LUSANA



LE PRESIDENT,

Hon. Emile BALEKE KADUDU